

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### CONNECT INTERIOR

**1 - Objet** Les conditions générales de vente décrites ci-après définissent les droits et obligations de la société CONNECT INTERIOR, 8 rue des poulettes 91160 Longjumeau, Tel : 06 95 14 52 18, RCS Evry 811 312 651, et de son client dans le cadre de la vente de produits et/ou de prestations de service. Toute prestation accomplie par la société CONNECT INTERIOR implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

La prise de commande et/ou l'acceptation des devis de la société Connect Interior par le client entraîne(nt) l'adhésion de ce dernier aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes autres conditions générales qui pourraient lui être opposées.

**2 – Conditions d'exécution** Le client est tenu de permettre l'accès à ses locaux ou à son domicile, selon le cas, aux personnels et véhicules de la société CONNECT INTERIOR, de préparer les emplacements afin de permettre l'installation normale des produits aux jours et heures normalement ouvrables et de faciliter l'entreposage des matériaux nécessaires dans la zone de travail. La société CONNECT INTERIOR décline toute responsabilité sur les meubles et objets de valeur qui auraient été laissés à proximité de la zone de travail. La société CONNECT INTERIOR peut de manière exceptionnelle sous-traiter tout ou partie de son marché.

**3 - Prix** Les prix des produits et/ou des prestations de services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande ou de l'acceptation du devis par le client. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable à la date de la prise de commande ou de l'acceptation du devis. La société CONNECT INTERIOR se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les produits et/ou prestations de services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande et/ou de l'acceptation du devis.

Le prix indiqué sur les devis de la société Connect Interior est toujours établi HT. Il reste valable pendant 30 jours calendaires. Au-delà de cette période, la société Connect Interior n'est plus tenue par cette offre de prix.

Tous travaux non prévus explicitement dans le devis seront considérés comme des travaux supplémentaires ; ils donneront lieu à la signature d'un devis complémentaire avant leur exécution.

La société Connect Interior est autorisée à prendre en cas d'urgence toutes les dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le client.

**4 - Escompte** - Aucun escompte ne sera consenti au client en cas de paiement anticipé.

**5 - Modalités de paiement** Le paiement des produits et/ou des prestations de service s'effectue conformément aux modalités indiquées sur le devis.

Sauf conditions particulières indiquées sur le devis, le calendrier de paiement est le suivant :

- 90 % du prix des produits et/ou des prestations de service doivent être payés par le client à la mise en service, et
- 10 % du prix des produits et/ou des prestations de service doivent être payés par le client à la réception des travaux.

Le client ne peut, sous prétexte de réclamation formulée par lui, retenir tout ou partie des sommes dues à la société CONNECT INTERIOR, ni opérer de compensation.

**6 - Retard de paiement** En cas de défaut de paiement total ou partiel des produits et/ou prestations de services à la réception des travaux, le client doit verser à la société CONNECT INTERIOR une pénalité de retard égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la réception de la facture. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En cas de non-paiement à l'échéance indiquée sur le devis, la société CONNECT INTERIOR peut suspendre ses prestations, sans délai et sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

**7 - Résiliation de la convention** En cas de non-respect par le client de l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes conditions générales, la société CONNECT INTERIOR pourra résilier unilatéralement la présente convention dans un délai de 8 jours calendaires suivant la date d'envoi d'une lettre de mise en demeure au client, et sans préjudice de l'allocation de tous intérêts de retard, pénalités ou dommages et intérêts à la société CONNECT INTERIOR.

**8 - Réserve de propriété** La société CONNECT INTERIOR conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en intérêts. A ce titre, la société CONNECT INTERIOR se réserve le droit de reprendre les produits livrés, dans le cas où le paiement n'interviendrait pas à la réception des travaux. En outre, si le client, professionnel ou particulier, n'est pas en mesure d'acquitter les factures, ou fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société CONNECT INTERIOR se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les produits vendus et restés impayés.

Il est précisé que, dès la livraison des produits, le client supportera les risques de perte, vol, détérioration ou destruction desdits produits.

**9 - Livraison** La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client sur le bon de commande. Le délai de livraison indiqué, le cas échéant, lors de l'enregistrement de la commande ou de l'acceptation du devis n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits et/ou la réalisation des prestations de service ne pourra pas donner lieu à l'allocation de dommages-intérêts au profit du client, ni à l'annulation de la commande ou du devis.

**10 - Force majeure** La responsabilité de la société CONNECT INTERIOR ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

**11 - Garantie :** La société CONNECT INTERIOR est titulaire d'un contrat d'assurance numéro 160118331 K 001 souscrit auprès de la société MAAF Assurance, à l'effet de couvrir sa responsabilité civile professionnelle. Par ailleurs, la société CONNECT INTERIOR est titulaire d'un contrat d'assurance numéro 160118331 K - MCE - 001 souscrit auprès de la société MAAF Assurance, à l'effet de couvrir sa responsabilité civile décennale.

**12 - Droit applicable** La présente convention est régie par le droit français.

**13 - Tribunal compétent** Tout litige relatif à l'interprétation, la formation ou l'exécution de la présente convention, qui ne pourra donner lieu à un règlement amiable, sera soumis à la juridiction compétente en application des règles de droit commun.

Dans le cas où le client a contracté en qualité de commerçant, il est précisé que tout litige relatif à l'interprétation, la formation ou l'exécution de la présente convention, qui ne pourra donner lieu à un règlement amiable, sera soumis au tribunal de commerce (ou, le cas échéant, au tribunal judiciaire statuant en matière commerciale) dans le ressort du siège social de la société CONNECT INTERIOR, y compris en cas de référé.

---